

REÇU EN PREFECTURE

le 25/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-288400039-2025.0224-A25_018-AR

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Tel. 04.32.44.89.30

Mis en ligne le **26 FEV. 2025**

2025/018

Avignon, le 24 février 2025

N° 25/016

Arrêté du Président portant composition du jury et fixant les modalités d'organisation des épreuves d'un examen professionnel d'avancement au grade d'Adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe - session 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté n° 24-103 du 17 juillet 2024 portant ouverture en convention avec l'ensemble des centres de gestion de la région Provence-Alpes Côte d'Azur d'un examen professionnel d'avancement au grade d'Adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe - session 2025,

Vu l'arrêté n° 24-186 du 18 décembre 2024 du Président portant établissement de la liste des membres des jurys de concours et examens professionnels pour le département de Vaucluse,

Vu le procès-verbal du tirage au sort de la représentante du personnel pour la composition du jury d'un examen professionnel d'avancement au grade d'Adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe - session 2025,

Article 1 : La composition du jury est la suivante :

Trois élus locaux :

- Mme MICHELIER Valérie, Maire de Caromb, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84, Présidente du jury,
- Mme CHABAUD-GEVA Laurence, Maire de Saumane, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84,
- M. AIELLO André, Maire de Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84,

Trois personnalités qualifiées :

- Mme GAGLIARDI Agnès, Attaché territorial, Chef du service des Assemblées, Mairie d'Avignon,
- Mme TRUC Camille, Attaché territorial, Secrétaire générale à la Mairie de Cabrières d'Avignon,
- M. REYNA Ken, Attaché territorial, Directeur du Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux,

Trois fonctionnaires territoriaux :

- M. MARTIN Ghislain, Attaché territorial, Directeur Général des Services, Mairie de Sainte Cécile les Vignes,
- Mme RICOBELLI Claire, représentante du personnel CAP C, Gestionnaire Ressources Humaines au Crédit Municipal d'Avignon,
- M. MEUNIER Gilles, Attaché territorial, Directeur général adjoint des services Finances, Marchés publics et Administration générale à la Communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse.

En cas d'impossibilité pour la Présidente d'assurer sa mission, Mme CHABAUD-GEVA ou M. AIELLO la remplacera.

Article 2 : Les correctrices et correcteurs de copies de l'épreuve écrite sont Mme GAGLIARDI, Mme TRUC, M. MARTIN, M. REYNA, M. MEUNIER.

Article 3 : Sous l'autorité du jury, des examinateurs pourront être désignés pour participer aux épreuves d'admission, et d'autres correctrices et correcteurs pourront être sollicités pour les épreuves écrites d'admissibilité.

Article 4 : Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le jeudi 13 mars 2025, comme suit :

- De 14h30 à 16h00 (trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents) à la salle des fêtes, Avenue Napoléon Bonaparte, 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue,
- De 14h30 à 16h30 (trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents) au CDG84, 80 Rue Marcel Demonque, 84140 Avignon, pour les candidats en situation de handicap bénéficiant d'un aménagement d'épreuve.

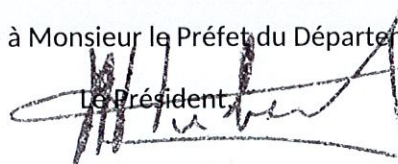
La réunion de validation des notes se tiendra le mardi 27 mai 2025.

Article 5 : Les épreuves orales se dérouleront du mercredi 18 au mardi 24 juin 2025, au Centre départemental de gestion de Vaucluse. La réunion d'admission se tiendra à l'issue des épreuves.

Article 6 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : Une ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.

Le Président



REÇU EN PREFECTURE

le 25/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-288400039-20250224-A25_086_AR

Mis en ligne le 26 FEV. 2025

Maurice CHABERT

